



Mise à jour : 14/04/2026

Habilitation électrique H0v, B0 - Non électricien Chargé de chantier

Cette formation est destinée au personnel chargé d'assurer la direction et la surveillance du personnel non électricien dont il a la charge.

Durée : 10 heures

Organisation : en présentiel

Prérequis : aucun

Méthode pédagogique : active et différenciée

Validation des acquis : évaluation continue et sommative

Maximum de participants : 10

Tarif intra : 1 500 € HT / groupe

Prochaine session

Nous contacter

Lieu : Toulouse et sa périphérie

Session sur-mesure possible

Objectifs

- Connaître les dangers liés à l'endommagement des OUVRAGES ou INSTALLATIONS BT /HT,
- Connaître les conditions d'approche dans la ZONE DE TRAVAIL et les limites,
- Savoir évoluer dans la ZONE DE TRAVAIL,
- Savoir baliser une zone, surveiller le personnel et les accès à la zone,
- Savoir faire un compte rendu au chargé d'exploitation électrique ou à son employeur.

www.lesclesdelagestion.fr

Programme détaillé

1/ Module tronc commun (TC1) : 6 h

- Les différentes grandeurs électriques : courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc...
- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.),
- Les différents DOMAINES DE TENSION,
- Les ZONES D'ENVIRONNEMENT et leurs limites,
- L'HABILITATION : Principe, symboles,
- Prescriptions des différentes ZONES DE TRAVAIL,
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc...),
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT,
- Conduite à tenir en cas d'accident corporel, en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique.

2/ Module Chargé de chantier (B0, H0, H0V) : 4 h

- Les documents et acteurs concernés par les TRAVAUX,
- Les limites de l'HABILITATION chiffre « 0 » (Autorisation, interdits, ZONE DE TRAVAIL, etc.),
- La ZONE DE TRAVAIL :
 - Application des prescriptions,
 - Définir et mettre en place la zone,
 - Faire appliquer les instructions de sécurité,
 - Assurer la surveillance d'un chantier,
 - Analyse des risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION Contrôle théorique et pratique des connaissances.

3/ Contrôle théorique et pratique des connaissances

4/ Validation

Un avis d'habilitation sera remis à l'employeur pour la délivrance du titre, en regard des contrôles de connaissances théoriques et pratiques.

Renseignements et inscription

Nicolas Weckerlin
07 68 40 08 95

nweckerlin@lesclesdelagestion.fr

 les clés de la gestion
FORMATIONS